Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le 16/03/2022
ID : 040-244000857-20220315-DEL2022YD150320-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

*L'an deux mille vingt et deux, **le quatorze mars à dix-huit heures**, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de ST JULIEN EN BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.*

Identifiant : DEL2022YD150320

PRESENTS : Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL.
ABSENTS : J.MORA-D.DUPRAT-C.LUCIANO-J.WATIER-N.CAMOUGRAND-C.SEYS-K.DASQUET excusés
POUVOIRS : J.MORA à M.RAFFIN-D.DUPRAT à M.DUVIGNACQ-C.LUCIANO à Ph. MOUHEL- J. WATIER à G. NAPIAS – N.CAMOUGRAND à Ph. TARSOL – C.SEYS à D.VEJUX

Mme Monique LAGOUEYTE est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 6

OBJET : **Affectation du résultat du budget ZAE de CAZALIEU pour l'exercice 2021**

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats ;

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de l'exercice comptable 2021 comme suit :

1.592.498,10 € en report à nouveau au 001 (recettes d'Investissement)
-1.419.619,45 € en report à nouveau au compte 002 (Dépenses de Fonctionnement)

Monsieur le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Président.
Philippe MOUHEL

COMMUNAUTE de COMMUNES COTE LANDES NATURE * 40260 *